

APPEL à mobilisation

2025

**Note d'information à destination
des structures souhaitant intégrer
le projet MAAA'elles**



Accompagner les femmes
face à la précarité et aux addictions

Sommaire

Contexte et pilotage du projet

Et concrètement pour les structures ?

- Un objectif général et cinq objectifs spécifiques
- Impacts visés
- Bénéficiaires du projet
- Financement du projet

Processus de sélection au projet MAAA'elles

- Processus de sélection
- Structures concernées et bénéficiaires du projet MAAA'elles – phase 2
- Critères de sélection et d'évaluation

Le calendrier de candidature et les étapes du projet

Contexte et pilotage du projet

La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) et la Fédération Addiction (FA) ont déployé le projet MAAA'elles de 2021 à 2023. Il avait pour but d'accompagner 6 accueils de jour à mieux prendre en charge et en soins les femmes en situation de précarité présentant des problématiques d'addiction, en lien avec des structures spécialisées en addictologie.

Au terme de ce projet, nous avons constaté une évolution significative dans la réflexion et les pratiques des professionnel.le.s sur les questions de genre et d'addiction. Cela nous a amenés à poursuivre et amplifier notre action en direction des femmes en situation de précarité et d'addiction en accompagnant 4 nouveaux accueils de jours et en intégrant 4 maraudes professionnelles au projet.

Ainsi, le projet MAAA'elles a pour objectif de favoriser une meilleure connaissance des spécificités des femmes ayant des conduites addictives qui sont accueillies au sein des accueils de jour et/ou qui sont rencontrées par les maraudes, et de créer des outils permettant d'améliorer leur accompagnement tout en facilitant et accompagnant la mise en œuvre de partenariats entre le secteur de la veille sociale et celui de l'addictologie.

La FAS et la FA proposeront aux structures impliquées et ce durant toute la durée du projet, un accompagnement de proximité. Selon les axes de travail, objectifs et actions présentés ci-après, elles élaboreront avec les structures un état des lieux de leurs connaissances et de leurs besoins. Cela se traduira par un plan d'action adapté à chacune. Durant toute la durée du projet, la FAS et la FA accompagneront et soutiendront sa mise en œuvre.

IMPORTANT : fin des manifestations d'intérêt au projet MAAA'elles le **31 décembre 2024** en remplissant le dossier de candidature.



Et concrètement
pour les structures ?

Un objectif général et cinq objectifs spécifiques

Mieux connaître, considérer et prendre en soin et en charge les besoins spécifiques des femmes en situation de précarité présentant des conduites addictives en outillant et accompagnant les professionnel.le.s de la veille sociale.

<p>1) Changer les représentations et favoriser la prise de conscience des problématiques spécifiques des femmes chez les équipes du secteur de la veille sociale</p>	<p>2) Repérer et accompagner plus de femmes en situation de précarité et d'addiction</p>	<p>3) Accompagner et outiller les professionnel.le.s de la veille sociale pour la mise en place d'actions dans une démarche de réduction des risques</p>	<p>4) Favoriser l'accès et l'adhésion au soin grâce à la mise en place de collaborations et partenariats avec les structures du secteur de l'addictologie</p>	<p>5) Valoriser et diffuser les outils et les enseignements du projet</p>
--	--	--	---	---

Afin de répondre à ces objectifs, l'accompagnement de la FAS et de la FA proposera notamment aux structures impliquées dans le projet les actions suivantes :

- sensibilisation Genre et addiction,
- soutien à la mise en œuvre de partenariats entre le secteur de la veille sociale et celui de l'addictologue,
- organisation de stages croisées,
- outillage des professionnel.le.s,
- sensibilisation, information à destination des personnes concernées,
- mise en œuvre d'actions de RDR au sein des structures,
- mise en œuvre d'actions relatives à la santé mentale : groupe de paroles, ateliers de psychoéducation, éclairage clinique pour favoriser l'adhésion au soin,
- organisation et modélisation de parcours de soin en addictologie (procédure d'intervention commune).

Impacts visés

- Une montée en compétences et connaissances des professionnel.le.s de la veille sociale concernant les spécificités, besoins et accompagnements des femmes en situation d'addiction
- Une amélioration de la prise en compte des questions de santé, de genre et des conduites addictives dans les accompagnements
- Une amélioration de l'accès aux soins des femmes concernées
- Une meilleure coordination entre le secteur de la veille sociale et celui de l'addictologie
- Une adaptation des postures professionnelles et des modalités d'accueil et d'accompagnement en lien avec les questions de mixité
- Un changement, une évolution des représentations concernant les femmes en précarité présentant des conduites addictives
- Une meilleure perception des professionnel.le.s en leurs capacités à accompagner les femmes ayant des conduites addictives
- Une meilleure implication de la participation des personnes accompagnées/usagères par le développement d'espaces de participation dans les accueils de jour.

Bénéficiaires du projet

Les publics cibles du projet sont :

- les femmes en situation de grande précarité, présentant des conduites addictives et fréquentant les accueils de jour ou rencontrées pendant les maraudes ;
- les professionnel.le.s qui les rencontrent et les accompagnent.

8 structures seront sélectionnées et accompagnées dans ce projet :

- 2 accueils de jour mixtes ;
- 2 accueils de jour spécifiques femmes ;
- 4 maraudes professionnelles rencontrant des femmes.

Financement du projet

Ce projet est financé en totalité par le Fonds de Lutte Contre les Addictions.

Les structures participantes bénéficieront chacune d'un financement de 25 000€ pour toute la durée de déploiement opérationnel (18 mois d'accompagnement).

Ce budget servira d'une part à couvrir le temps RH mobilisé à hauteur de 50% maximum du budget alloué (mise en place des actions, participation au temps collectif et de coordination, reporting) ; d'autres parts à permettre et financer le déploiement des actions et mesures décidées dans le cadre des différents plans d'action.



Processus de sélection au projet MAAA'elles

Structures concernées et bénéficiaires du projet MAAA'elles – phase 2

Le présent appel à mobilisation s'adresse aux structures et associations adhérentes de la Fédération des acteurs de la solidarité.

Sont visées particulièrement :

- les accueils de jour à destination d'un public mixte (hommes et femmes) ou d'un public exclusivement féminin,
- les maraudes professionnelles.

Critères de sélection et d'évaluation

- Le formulaire de candidature doit être transmis aux adresses mails indiquées au plus tard le 31 décembre 2024 à minuit,
- Les structures candidates doivent nécessairement être adhérentes de la Fédération des acteurs de la solidarité,
- Les structures candidates doivent rencontrer/accueillir un public féminin,
- Les structures candidates doivent rencontrer/accueillir des personnes présentant des conduites addictives.

Si tous ces critères sont satisfaits, les dossiers seront évalués au regard de la pertinence et de la clarté de la candidature. Il sera tenu compte de :

- la représentativité : territoriale et par type d'accueils et/ou de maraudes en veillant à ce qu'au moins 3 régions soient impliquées,
- les problématiques et demandes exprimées en lien avec le projet.

4 Maraudes et 4 Accueils de jour seront sélectionnés, dont 2 accueils de jour mixte et 2 accueils de jour accueillant un public exclusivement féminin.

Processus de sélection

Les candidatures seront soumises à un Comité d'Evaluation composé de membres de la Fédération Addiction, de la Fédération des acteurs de la solidarité et de membres externes reconnus pour leur expertise.

Les étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- soumission du formulaire de candidature ci-après renseigné, à envoyer aux adresses suivantes :
 - marie.chataignon@federationsolidarite.org
 - c.wright@federationaddiction.fr
- vérification des critères de recevabilité,
- transmission du dossier au comité d'évaluation,
- décision du comité.

Dans le cas où plus de candidatures que de structures pouvant être accompagnées et subventionnées seraient pré-sélectionnées par le Comité, des entretiens, menés par les chargées de projets des deux fédérations, pourront être proposés afin de compléter les dossiers de candidature.



Le calendrier de candidature et les étapes du projet

Le calendrier de candidature et les étapes du projet

Septembre 2024 à février 2025

Phase 1 - Phase préparatoire

Mars 2025 à août 2026

Phase 2 - Déploiement opérationnel et accompagnement des structures

Septembre 2026 à février 2027

Phase 3 - Evaluation du projet

31 octobre 2024
Lancement de l'appel à mobilisation

27 novembre 2024
Webinaire de lancement de l'AAM

31 décembre 2024
Fin des candidatures à l'AAM

Février 2025
Lancement du projet MAAAA'Elles

Phase 1 – Phase préparatoire (septembre 2024 à février 2025)

- **Septembre à octobre 2024** : constitution du comité de pilotage du projet
- **Novembre à décembre 2024** : lancement des candidatures via un appel à mobilisation
- **Décembre 2024 à janvier 2025** : sélection des structures participantes par le comité de pilotage
- **Février 2025** : réunion de lancement du projet en plénière : présentation détaillée des résultats de MAAA'elles #1, analyse de ces derniers, partage des recommandations et perspectives issues du projet.

Phase 2 – Déploiement opérationnel et accompagnement des structures (mars 2025 à août 2026)

- **Mars à mai 2025** : sensibilisation des équipes et de la gouvernance de chaque structure ;
- **Mars à mai 2025** : états des lieux et diagnostics locaux au sein de chaque structure participante ;
- **Mai 2025** : restitution des diagnostics lors du premier comité opérationnel composé des structures participantes ;
- **Mars à mai 2025** : élaboration et co-construction des plans d'actions par structure : objectifs à atteindre, propositions d'actions à mettre en œuvre, calendrier, liste de besoins en outillage, modalités d'appui et de pilotage ;
- **Juin 2025 à août 2026** : accompagnement sur le terrain et mise en œuvre des plans d'action, suivi.

Phase 3 – Evaluation du projet (septembre 2026 à février 2027)

- **Septembre 2026 à février 2027** : évaluation du projet : bilan global par structure, enquête qualitative, élaboration de recommandations ;
- **Date à déterminer** : organisation d'un évènement national pour présenter et valoriser le projet.

Si vous souhaitez bénéficier du projet MAAA'elles, et ainsi être accompagné à la mise en place d'actions spécifiques en direction des femmes en situation de précarité ayant des conduites addictives, vous pouvez répondre au dossier de candidature à envoyer aux adresses suivantes :

- marie.chatagnon@federationsolidarite.org
- c.wright@federationaddiction.fr



Accompagner les femmes
face à la précarité et aux addictions

**Retrouvez toutes les informations
sur le projet MAAA'elles et l'appel
à mobilisation via**

**www.federationsolidarite.org
Rubrique innovations-et-services**